

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22	L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : <p style="text-align: center;">OCMACS</p>	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART. ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Corinne DE MOZAS, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.
N° d'Ordre : 345-22	
Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT	

Le Président,

PROPOSE au conseil d'attribuer la subvention suivante dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et des Services,

DONNE LECTURE du dossier à valider pour l'octroi d'une subvention à l'entreprise suivante :

- ✓ **SARL OPTIQUE FERRER – Optique Ferrer/ Kryss**
- Mme Françoise FERRER – Prades**
- Activité : opticien lunetier
- Acquisition d'une machine pour la fabrication de montures sur mesure
- Montant des investissements éligibles : 11 972 € HT
- Subvention sollicitée (30%) : 3 591,60 €

PROPOSE au Conseil Communautaire de valider cette décision d'octroi

DIT que la Commission développement économique a émis un avis favorable à l'octroi de cette subvention pour un montant de 3 591,6 €

DEMANDE à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

DECIDE, d'attribuer une subvention dans le cadre de l'OCMACS comme proposé par son Président à l'entreprise suivante :

- ✓ **SARL OPTIQUE FERRER – Optique Ferrer/ Kryz**
- Mme Françoise FERRER – Prades**
- Activité : opticien lunetier
- Acquisition d'une machine pour la fabrication de montures sur mesure
- Montant des investissements éligibles : 11 972 € HT
- Subvention sollicitée (30%) : 3 591,60 €

INDIQUE que la subvention attribuée pourra servir de contre-partie publique pour l'octroi de financements complémentaires.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé la minute.

Le 15 décembre 2022.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

